



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Commune de Montredon-des-Corbières</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du cinq septembre deux mille vingt-trois.</p>
<p>Date de la convocation Le 05 septembre 2023 Date de publication 14 SEP. 2023</p>	<p>Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Maxime SAVY, M. Jean-Pierre MARTINEZ</p>
<p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 10 Vote par procuration : 02</p>	<p>Absente non excusée : Mme Agnès VILA</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER</p>
<p>N°58-2023</p> <p>Objet : Ressources humaines – création d'un emploi permanent de catégorie C à temps non complet</p>	<p>Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8-6°.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE :</p> <p>La création à compter du 04 décembre 2023 d'un emploi permanent d'agent d'animation dans le grade d'adjoint d'animation de catégorie C temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires.</p> <p>Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins annuels d'effectif au sein de l'école communale et de la médiathèque.</p> <p>Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.</p> <p>L'agent devra justifier d'un diplôme dans l'animation et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.</p> <p>Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.</p> <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget.</p>



N°58-2023

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 12 septembre 2023.

Reçu en Préfecture le : 14 SEP. 2023

Certifié exécutoire par M. Le
Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.